



Épreuve de contrôle en BAC PRO, l'intersyndicale obtient de réelles avancées

Dans le cadre du groupe de travail (issu du CNEA) concernant la réforme de la voie professionnelle la DGER, a organisé le mercredi 22 novembre 2017 un échange autour de propositions de modifications de l'épreuve de contrôle des BAC PRO de l'enseignement agricole. L'organisation de ce groupe de travail était une demande forte de notre intersyndicale suite à de nombreuses remontées de la part des personnels quant aux dysfonctionnements de cette épreuve du second groupe du baccalauréat professionnel.

Une première modification pour la session 2018

La DGER a présenté et proposé une première modification pour la session 2018. Il s'agit notamment de demander aux candidats de déterminer à l'avance (dès l'annonce des résultats) le choix du groupe de matières générales (Humanités ou Sciences) qu'ils présenteront à l'épreuve. Cet élément est une avancée tant pour les candidats qui pourront mieux préparer l'épreuve que pour les correcteurs, notamment de sciences, qui ne seraient plus convoqués pour rien. Le jury de cette épreuve ne sera donc plus composé que de deux enseignants : un de matière générale (Français-Histoire Géographie ou Sciences) et un de matières techniques ou professionnelles).

La DGER propose trois scénarios pour 2019

Dans la suite des échanges, la DGER a présenté trois scénarios dont un se révèle tout à fait pertinent puisqu'il dissocie les deux épreuves et se présente sous la forme d'un vrai rattrapage. Le candidat choisissant deux épreuves dans lesquelles la note obtenue (si elle est meilleure) remplacerait celle obtenue lors des épreuves du premier groupe. Cette proposition a obtenu une très large majorité d'avis favorables, même au-delà de notre intersyndicale.

Suite à ce groupe de travail, nos organisations, plus que jamais, portent un projet de réforme nécessaire tant sur le fond que dans la forme pour cette épreuve, c'est donc ce scénario que nous défendrons dans les prochaines instances et lors de rencontres avec la Sous-Direction en charge de ce dossier.

Simplification pour l'épreuve du 2nd groupe en STAV

Demandée depuis plusieurs années, la DGER a présenté, lors de ce groupe de travail, une modification de l'épreuve du second groupe pour l'épreuve E5. Ainsi, désormais (dès la session 2018), et conformément à ce que les personnels demandaient, les candidats choisiront, en amont de l'épreuve, soit l'Histoire-Géographie, soit la Philosophie pour le rattrapage (le tirage entre les deux matières est terminé). La note obtenue remplaçant la note de l'ensemble du module. C'est une réelle avancée, tant pour les candidats que pour les examinateurs.

De plus il sera fait un rappel, dans la note de service de l'examen, des dispositions présentes dans le code de l'éducation à savoir que les livrets scolaires doivent être étudiés à l'issue des résultats des épreuves du second groupe.

Paris, le 25 novembre 2017